

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

La convention d'exploitation du manganèse d'Okondja signée

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

VOICI l'accord qui pourrait accélérer le démarrage des activités de la mine d'Okondja. L'État avait attribué, le 11 octobre 2019, un permis d'exploitation de manganèse à grande échelle à la société Nouvelle Gabon

Brèves

Par I. M'B.

CHINE : OPPORTUNITÉS POUR LES BANQUES ÉTRANGÈRES



Photo : DR

Les banques non chinoises peuvent désormais exercer en Chine. De nouvelles réglementations y facilitent leurs activités. Elles peuvent désormais s'inscrire et ouvrir des succursales sur la partie continentale de la Chine, selon la Commission de réglementation des banques et des assurances de Chine.

DE NOUVEAUX PRODUITS TECHNOLOGIQUES

De nouveaux produits technologiques vont se déverser sur le marché mondial dès demain. En effet, Consumer electronics show (CES) 2020, le premier salon technologique au monde, débute aujourd'hui à Las Vegas. Plus de 4 500 exposants lanceront près de 20 000 nouveaux produits technologiques auprès de plus de 170 000 participants.

PÉTROLE : LE COURS GRIMPE, WALL STREET RECULE

La bourse à Wall Street en fort recul à l'ouverture au lendemain de l'assassinat par les États-Unis du général iranien Soleimani : le Dow Jones recule de 0,75 %. La crainte d'une escalade entre les deux pays fait bondir les cours du pétrole : +4 %.

Mining S.A. La signature de la convention autorisant le début de ladite exploitation s'est déroulée vendredi dernier au ministère des Mines, en présence d'une délégation des responsables de cette entreprise dont son directeur général, Narendra Bajaj, du ministre de l'Économie, Jean-Marie Ogandaga, et du ministre des Mines, Vincent de Paul Massassa. La mine de manganèse objet de cette signature se trouve dans la Sébé-Brikolo, département ayant pour chef-lieu Okondja (Haut-Ogooué). Cet accord est le résultat de cinq mois de négociation entre les représentants du gouvernement et l'opérateur économique. La convention a été établie sur la base du nouveau Code minier. Selon Vincent de Paul Massassa, cette convention vise à concrétiser les orientations stratégiques du président de la République, à savoir augmenter la contribution des revenus miniers dans les finances publiques. Booster aussi la promotion de la transformation locale des produits d'exploitation minière, la responsabilisation sociétale des entreprises comme levier de l'économie, la maîtrise de la chaîne des valeurs des activités, la promotion du contenu local par la création des PME autour de l'exploitation de la mine. "Pour une production annuelle de 500 mille tonnes de manganèse par exemple, la part de l'État serait de 50 mille tonnes. Dès le début de la production, un financement annuel sera immédiatement affecté aux projets de développement des communautés locales...", a précisé le ministre des mines.

Le 11 juin 2019 en effet, l'État a mis en vigueur un nouveau code minier. L'es objectifs visés à travers ce texte est précisé par le membre du gouvernement:

"l'optimisation des revenus de l'État, par l'instauration d'une redevance minière proportionnelle (RMP), la création d'une nouvelle source de revenu de 10 % de production commercialisable permettant à l'État de recevoir les revenus supérieurs à trois fois la valeur de la RMP, l'affectation directe d'une part des revenus liés au développement des communautés locales, l'obligation de transformation locale et l'obligation de prise en compte du contenu local."



Photo : Maixent Ntoutoume

Les signataires de la convention s'échangeant les documents à la fin de la cérémonie.

OMC : le Comité national ad hoc planche sur les bonnes pratiques

Jean MADOUMA
Libreville/Gabon

LES membres du Comité national ad hoc de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) étaient en conclave le 3 janvier 2020, à la salle de réunion de la direction générale du commerce, à Libreville. Le but de cette rencontre, a expliqué la directrice du commerce extérieur, Mme Horpy Chancia Obone Assoumou, visait l'examen des contours pour permettre à tous les pays membres de respecter les règles et engagements définis dans les accords commerciaux, la transparence accrue, une meilleure compréhension des politiques et pratiques commerciales. Aussi, a-t-elle rappelé que "tous les pays de l'OMC font l'objet d'un examen, dont la fréquence varie en fonction de leur part dans le commerce mondial. Pour le Gabon et les autres pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), le passage au Secrétariat de l'OMC aura lieu en octobre 2020 en Suisse. Il est important pour notre pays



Photo : Jean Madouma/L'Union

Les membres du comité ad hoc national du commerce en conclave

d'examiner les contours de deux rapports. La déclaration de politique générale établie par les membres pour le premier, et celui qui est détaillé, élaboré de manière indépendante par le secrétariat de l'OMC à partir des renseignements en sa possession". Pour les pays de la sous-région, les séances d'examen des politiques commerciales à l'OMC sont l'occasion de présenter, d'expliquer et de promouvoir la vision économique et commerciale devant une assemblée des puissances écono-

miques mondiales et des autres États membres partenaires ou potentiellement membres. À cette occasion, tous les secteurs d'activité de l'économie de la sous-région d'Afrique centrale ont été examinés, afin de s'assurer de l'application et de la mise en œuvre de la réglementation, des recommandations de l'OMC. Cette évaluation permet d'apprécier les politiques et pratiques commerciales des États membres et leurs incidences respectives sur le fonctionnement du système commercial multilatéral.